

REUNION DU CONSEIL 26 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 26 octobre à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	20 octobre 2020
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 15	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Josiane ETCHEGARAY, Gérard CARRAZ, Michel BOUQUEROD, Marie-France BOUVIER, André JENOUDÉ, Thierry BARRON, Gérald BORROD, Sébastien CAPLOT, Myriam CORTES, Gilbert BRUN, Jean-Jacques IONI, Jean-François MARRONNIER, Patrick THEVENOT et Françoise THOMAS.
Absents :	
Absents excusés :	Pierre LOMBARDET a donné pouvoir à Gérald BORROD Marielle REDIN a donné pouvoir à Patrick THEVENOT Léa BARRAUD, Damien GERBE
Secrétaire de séance :	Myriam CORTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération concernant la vente du dernier lot sur le lotissement la « Combe Merbey » a été rattachée au précédent conseil. En effet, les acheteurs pour des raisons professionnelles veulent acquérir cette parcelle rapidement.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Objet : Désignation d'un représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La Communauté de Communes « Terre d'Emeraude » demande aux communes membres de proposer une personne par commune pour composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

PROPOSE Monsieur Michel BOUQUEROD pour composer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Objet : Désignation d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La Communauté de Communes « Terre d'Emeraude » demande aux communes membres de désigner un représentant par commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Frédéric BRIDE, pour représenter la commune Val Suran à la CLECT de la Communauté de Communes « Terre d'Emeraude ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente le tableau concernant les subventions aux associations pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VOTE les subventions pour l'année 2020 comme suit :

Détails	Total
6574 Divers	2 850,00 €
6574 Souvenir Français	130,00 €
6574 Donneurs de sang	200,00 €
6574 ADMR	1 500,00 €
6574 MAM	250,00 €
6574 Collèges, lycées etc. 30.00 € par enfant	1 000,00 €
6574 Association Sportive Bichat	500,00 €
6574 Coopérative scolaire St Julien	500,00 €
6574 La Suranelle	80,00 €
6574 APEI	200,00 €
6574 Association Entraide	150,00 €
6574 Louvetier	100,00 €
6574 Judo Club de St Julien/Arinthod	300,00 €
TOTAL	7 760,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Objet : Boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu Monsieur SAADAOUI avec quelques conseillers concernant la vente de sa boulangerie. Monsieur SAADAOUI vendrait son bien pour la somme de 100 000,00 € net vendeur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'acheter le bâtiment de la boulangerie pour un montant de 100 000,00 €.

DIT que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous documents afférents à cette acquisition.

Objet : Chaudières pour les logements de Louvenne

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour le changement des chaudières gaz des trois logements de Louvenne (ancienne Mairie 2 et ancienne Fromagerie 1). C'est l'entreprise BENCO qui a fait l'offre la plus intéressante pour un montant HT de 10 005,00 €. Une aide du Conseil Départemental est possible au titre de la DST relance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de changer les chaudières des trois logements de Louvenne.

RETIENT le devis de l'entreprise BEN'Co Chauffage pour un montant HT de 10 005,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Jura une aide au titre de la DST relance à hauteur de 33 % du montant HT des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet : Proposition de création d'un lotissement à Louvenne dans les parcelles « GANNEVAL »

Monsieur le Maire informe que les parcelles du lotissement de St Julien sont bientôt toutes vendues (restent 3 parcelles) et sont toutes vendues à Villechantria. Il rappelle l'acquisition des parcelles GANNEVAL à Louvenne, Route du Pont de Montanet et propose de créer un lotissement sur celles-ci (303AB 38-39-40+41-195 et 197). L'ensemble d'une contenance de 3 376 m² permettrait la

réalisation de trois lots, le réseau d'assainissement passe au bord des parcelles ainsi que le réseau d'eau potable. Compte tenu de la surface à aménager supérieure à 2 500 m², la commune devra avoir recours aux services d'un tiers extérieurs pour la constitution du dossier du permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de créer un lotissement sur les parcelles dites « GANNEVAL ».

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager.

AUTORISE Monsieur le Maire à avoir recours à un tiers extérieur pour le montage du dossier

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au dossier

Objet : Devenir de la maison « GANNEVAL »

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir au devenir de la maison « GANNEVAL » qui se situe dans le village de Louvenne.

Le conseil municipal à l'unanimité propose de mettre cette maison en vente sur les sites compétents pour un montant de 30 000.00 €.

Objet : Acquisition parcelles ZH 169 et ZH 40

Monsieur le Maire propose au conseil d'acheter les parcelles cadastrées ZH 169 située au Le Petit Crozet (en face de la Fromagerie) d'une superficie de 336 m² et ZH 40 située La Croze (En Montanet) d'une superficie de 3 990 m² pour un montant de 500.00 €. Ces parcelles appartiennent à Madame ROBERGET et sont situées à côté de parcelles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE d'acheter les parcelles ZH 169 et ZH 40 pour un montant de 500.00 €

DIT que les frais de notaires seront à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tout document relatif au dossier.

Objet : Vente parcelle à Monsieur ECOIFFIER

Suite au courrier de Monsieur ECOIFFIER sollicitant l'achat de la parcelle cadastrée E 67 située Aux Panissières pour un montant de 500.00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de vendre la parcelle cadastrée E 67 à Monsieur ECOIFFIER pour un montant de 500.00 €

DIT que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur ECOIFFIER.

DEMANDE que dans l'acte notarié soit inscrit que le nouvel acquéreur doit laisser libre passage sur la route forestière sur la partie nord-ouest de la parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet : Achat parcelle à Monsieur ECOIFFIER

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir la parcelle cadastrée AC 74 située en Curtils-Masseliers appartenant à Monsieur ECOIFFIER Pascal pour un montant de 500.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE d'acheter la parcelle cadastrée AC74 à Monsieur ECOIFFIER pour un montant de 500.00 €.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur ECOIFFIER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Objet : Annulation délibération n° 53-2020-07-27 : Echange parcelles 485 E 67 et 485 AC 74

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'annuler la délibération référencée 53-2020-07-27 concernant l'échange des parcelles cadastrées 485 E67 et 485 AC 74 pour des raisons administratives.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE d'annuler la délibération référencée 53-2020-07-27.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet : MAM

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents la commission bâtiment du 10 septembre 2020 et le conseil municipal précédent. Chacun s'exprime alors sur la nouvelle orientation possible du projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas donner suite aux travaux d'agrandissement de la MAM à l'ancienne école.

MANDATE Monsieur le Maire pour prévenir les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres de l'arrêt de l'opération.

MANDATE Monsieur le Maire afin de solder le dossier auprès du Cabinet Reichardt et Ferreux

ETUDIE la possibilité de faire une nouvelle construction auprès du Groupe Scolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Objet : Convention Kéolis

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler la convention concernant le stationnement du bus vers le city-parc soit 66.00 € par bus et par an pour les périodes de septembre 2019 à juillet 2020 et de septembre 2020 à juillet 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de renouveler la convention avec Kéolis pour les périodes de septembre 2019 à juillet 2020 et de septembre 2020 à juillet 2021.

DIT que la redevance sera de 66.00 € par bus et par an.

ACCEPTE les termes de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous document afférent à ce dossier.

Objet : Remboursement travaux Tennis

Monsieur le Maire rappelle les travaux de reprise du sol du terrain de tennis effectués ce printemps. Le montant de ceux-ci s'est élevé à 23 991.22 € HT avec une participation de 20 % du Conseil Départemental soit 4 800 €.

Il avait été convenu que le Club de tennis participerait selon ses moyens.

Monsieur le Président du Club de tennis propose d'effectuer un versement de 3 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le versement de la somme de 3 700 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet : Remboursement banc de la « Salle des Fêtes »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Sol Structures attributaire des travaux de consolidation des fondations de la salle des fêtes avait endommagé un banc situé à l'entrée de celle-ci. L'incident a été constaté et ladite entreprise s'engageait à l'époque à rembourser le dommage. Après attache prise auprès du Trésorier la somme correspondante ne peut être déduite de la retenue de garantie. Il convient d'émettre un titre. Un devis a été demandé à la Société Idéo-Equipement ; il s'élève à 476.40 € TTC port compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DEMANDE le remboursement du banc endommagé à l'entreprise Sol Structures.

RETIENT le montant de 476.40 € TTC du devis Idéo-Equipement.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant pour la somme de 476.40 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Objet : Bons d'achat

Dans le cadre social, Monsieur le Maire propose d'octroyer à tout le personnel communal présent dans la collectivité, ayant au moins un contrat de 5 mois et présent dans la collectivité au 1^{er} décembre de l'année des bons d'achat pour un montant de 100.00 €, de plus, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer 100.00 € à chaque employé étant présents au moment du Covid 19 pour leurs implications personnelles pendant cette période.

L'Entente des Commerçants de Val Suran propose des bons d'achat d'une valeur de 100.00 € par tranche de 10.00 € à dépenser dans les commerces adhérents et offre aux employés communaux un bon d'achat d'un montant de 10.00 € supplémentaires.

Personnes bénéficiaires

		COVID-19			COVID-19
BERTARINI	100.00 €	100.00 €	CLERC	100.00 €	100.00 €
BESSARD	100.00 €	100.00 €	MORAND	100.00 €	100.00 €
BOGLI	100.00 €	100.00 €	SURGOT	100.00 €	100.00 €
CERUTTI	100.00 €	100.00 €	VOLLAND	100.00 €	100.00 €
CLEMENT	100.00 €				

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE d'octroyer des bons d'achats.

VALIDE le montant de 100.00 €, pour tous agents présents dans la collectivité au 1^{er} décembre 2020 et ayant au moins un contrat de 5 mois.

VALIDE le montant de 100.00 € pour les agents étant présents au moment du Covid 19 pour leurs implications personnelles pendant cette période.

ACCEPTE la proposition de l'Entente commerciale de Val Suran.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document résultant de cette décision.

Objet : RIFSEEP (Régime Indemnitaires des Fonctionnaires)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de porter une extension à la délibération prise en décembre 2017 sur les régimes indemnitaires, pour les cadres d'emplois suivants :

- Rédacteur et d'agent technique polyvalent responsable du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de porter une extension à la délibération de décembre 2017 portant sur le régime indemnitaire.

ACCEPTE les conditions portant sur les deux cadres d'emploi :

- Rédacteur et agent technique polyvalent responsable du service

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet : Indemnités du Trésorier

Monsieur le Maire explique que les modalités de versement des indemnités du Trésorier ont changé. L'indemnité de conseil a disparu ; seule l'indemnité de confection du budget subsiste. Pour l'année 2020 celle-ci s'élève à 45.73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 6 abstentions :

PREND NOTE de la suppression de l'indemnité de conseil.

ACCEPTE d'attribuer à Monsieur GUILLEREY l'indemnité de confection du budget.

PREND NOTE que le montant de celle-ci s'élève à 45.73 €.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget.

AUTORISE le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Objet : Questions diverses

- Courrier de Monsieur GONNET Fabrice
- Courrier de Monsieur BLASQUEZ Michaël

- Les membres du conseil font remarquer le manque d'entretien de la zone artisanale (fossés à curer, entretien des accotements, friches industrielles). Monsieur le Maire rappelle que la zone artisanale appartient depuis le 01 janvier 2017 à la Communauté de Communes (compétence transférée loi NOTRe du 07 août 2015). Il propose de prendre rendez-vous avec le Président de la Communauté de Communes Terre d'Emeraude afin de mettre en place une gestion cohérente du secteur.

- Cérémonie du 11 novembre 2020 : Etat donné la crise sanitaire, la cérémonie ne pourra pas avoir lieu, une gerbe sera déposée au pied des monuments aux morts des anciennes communes déléguées.

- Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu de l'entreprise SBTP afin de procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique à La Boissière (portion du relais à l'entrée du village). Orange sera interrogé sur une participation aux travaux du montant de la ligne aérienne.

- Monsieur le Maire a rendez-vous le 10 novembre 2020 avec le SIDEC pour le pré-piquetage des chantiers d'effacement de réseaux et cabine haute à Saint Julien place des Terreaux et effacement de réseaux à Civria.

- Des devis vont être demandés afin de refaire les trottoirs à la Chapelle.

- Monsieur le Maire informe le conseil de la fin des travaux de peinture de la façade sud du bâtiment de la Mairie.

- Prochains conseils : 23 novembre et 14 décembre 2020 à 20h00.

- Le secrétariat de Mairie sera fermé du jeudi 24 décembre 2020 – 12 heures au mardi 04 janvier 2021 - 8 heures.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15

Le Maire,
F. BRIDE

